

Convention d'hébergement 2026-2027

Charte de Vie Règlement intérieur



Foyer MERICI
62 rue Mirabeau
49 000 Angers

Tel : 02 41 25 35 00
Tel : 0609996042

Email : contactfoyermerici@gmail.com
directionmerici@gmail.com
Site : <https://www.foyer-etudiantes-merici.com/>

Charte de vie

Un logo



Une devise

« je servirai », « que je serve »

Le Foyer Merici, animé par les sœurs Ursulines de l'Union Romaine, offre un cadre de vie propice au travail. Par tradition, il se veut une grande famille ouverte à toutes celles qui souhaitent passer une année universitaire ensemble dans un climat de respect mutuel, d'acceptation des différences et de partage fraternel.

La joie d'être ensemble est au cœur de la vie du foyer, elle constitue un aspect essentiel de la vie du Foyer Merici. L'entraide permet de s'adapter sereinement à un nouveau rythme et de se soutenir dans les études.

Par sa présence active, chacune est invitée à développer « l'esprit SERVIAM », favorisant le vivre ensemble, l'attention à l'autre, le service et l'ouverture au monde. Au sein de cette communauté d'études et de vie, riche de la diversité de ses cultures, des amitiés profondes peuvent se créer.

Aussi il est demandé à chacune de :

Se respecter mutuellement en vivant l'attention à l'autre :

- **Lors du parrainage :**

Chaque seconde année s'engage à parrainer plusieurs étudiantes de première année. Le choix de(s) filleules se fait en fonction des études et des centres d'intérêt exprimés sur la lettre de motivation.

Chaque marraine fait connaissance avec ses filleules dès les mois de juillet/août par mail ou par téléphone. Elle veille sur elles, particulièrement à son arrivée, lors des repas, lors des

échanges durant l'intégration. Elle lui apporte ensuite soutien et conseil durant toute l'année.

- **Lors des journées d'intégration :**

L'accueil des nouvelles se vit dans le foyer, durant la semaine qui précède le weekend d'intégration. Les journées d'intégration sont préparées avec les 2^{èmes} années en lien avec les adultes accompagnateurs. Nous apprenons à nous accueillir mutuellement, quel que soit notre pays d'origine... quelle que soit notre culture, notre religion... quel que soit notre niveau d'études et ce, jusqu'à la fin de l'année.

- **Durant l'année :**

L'attention à l'autre se vit aussi dans le respect du travail et du sommeil de chacune. Le foyer Merici offre un cadre idéal pour les études universitaires. L'ambiance de travail, le climat de silence, la solidarité, la détente ensemble sont des facteurs essentiels à cette réussite.

Les étudiantes peuvent d'abord s'entraider en cultivant des relations de qualité, favorisant la confiance mutuelle. L'attention, l'entraide, l'écoute bienveillante, la joie communicative contribuent à une atmosphère familiale.

Se respecter mutuellement en vivant le service et la coresponsabilité :

- L'« esprit de Service » se vit à travers un engagement dans un atelier de service au sein du foyer ou dans une association en lien avec le foyer.

Chacune s'engage dans une activité (1 à 4h par mois). Ces engagements permettent de trouver un équilibre entre le travail et la détente.

En seconde année, après une première année au foyer, conscientes de leurs compétences et reconnues comme ayant un talent de leadership par les adultes accompagnateurs, des « étudiantes chargées de mission » seront appelées, si elles le désirent, pour piloter elles-mêmes un atelier l'année suivante. Ces étudiantes se sentent alors utiles, se connaissent davantage dans ce qu'elles peuvent apporter au groupe. Elles sont fières de rendre service à l'Institut.

Au cours de l'année, les adultes accompagnateurs aident les jeunes à relire leur expérience d'engagement et, pour les « chargées de mission », leur expérience de leadership. Les adultes sont là pour écouter, encourager, soutenir les idées et faciliter l'engagement.

L'expérience montre que ces engagements permettent aux jeunes d'avoir davantage confiance en elles, ce qui est un atout dans leur cursus d'études.

- L'« esprit de Service » se vit aussi à travers l'écoute qu'assurent les « Séraphines ». Trois ou quatre étudiantes plus âgées, surnommées « les Séraphines » comme des « grandes sœurs » veillent sur chacune des étudiantes ainsi qu' au bon esprit au sein du foyer. Elles sont des référentes pour elles, aident dans leur travail celles qui en font la demande, et organisent régulièrement des sorties culturelles. Elles sont hébergées au sein du foyer et assurent les veilles durant la nuit. Elles sont force de propositions pour soutenir la vie spirituelle du foyer.

Se respecter mutuellement en vivant la coresponsabilité :

Ensemble, jeunes et adultes partagent le projet éducatif dont la visée commune est le « SERVICE » :

Les étudiantes au foyer Merici sont associées aux adultes accompagnateurs, ils ont ensemble la responsabilité collective et individuelle de l'application de **la charte**.

Ils sont aussi associés à la responsabilité collective et individuelle de l'application du **règlement intérieur**.

Chaque étudiante, affermie par sa prise de responsabilités durant l'année et davantage consciente de ses talents, peut les années suivantes s'engager ainsi dans d'autres lieux et prendre part à la construction de la société.

Respecter les convictions de chacune

Le foyer Merici, dans le respect des personnes et des convictions, se réfère explicitement à Jésus-Christ et à l'Évangile. Il propose, une rencontre de Jésus-Christ **dans une démarche libre** au sein d'une communauté vivante.

Les étudiantes **chargées de mission « MeriSpi' »** et celles du foyer désireuses de s'investir dans l'animation spirituelle, avec l'aide d'adultes, proposent des activités pour approfondir et vivre leur foi.

Quelques propositions portées et animées par les sœurs ursulines, les chargées de mission du groupe « Meri'Spi » et les « Séraphines » :

En début d'année

- Pèlerinage marial à Notre Dame de Béhuard, Célébration Eucharistique lors de l'intégration pour démarrer notre année
- Célébration Eucharistique lors de la messe de rentrée des étudiantes à la cathédrale d'Angers

Pendant l'Avent

- Célébration mariale le 8 décembre (chapelet)
- Passage de la Vierge pélerine de chambre en chambre
- Célébration Eucharistique lors de la soirée de Noël

Pendant Le carême

- Nuit d'adoration
- Sacrement de réconciliation
- Bol de riz en faveur d'une association soutenue par les Ursulines et rencontre de témoins lors des Lundis d'Angèle.

Au long de l'année

- Complies à 20h45 chaque soir

- Possibilité d'un accompagnement personnel par une sœur ursuline
- Préparation aux sacrements (Baptême, Eucharistie, Confirmation)
- Réflexions sur un thème spirituel
- autres propositions ...

La chapelle située au cœur du foyer, toujours ouverte, invite au recueillement et à la prière.

Le foyer, dans un esprit d'ouverture, accueille toute étudiante d'autres confessions religieuses ou non croyante, sensible à la vie communautaire et au service.

Respecter la différence

Au foyer, les étudiantes divergent par leurs études, leurs rythmes de travail, leurs nationalités, leurs tempéraments et leurs éducations. Chacune s'engage à respecter la singularité des autres. Cette diversité est une richesse, une occasion d'élargir ses horizons.

Les jeunes filles du foyer Merici étudient dans diverses écoles ou universités :

- Université Catholique de l'Ouest
- ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture)
- IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers)
- Université publique (Belle-Beille, Santé et Saint-Serge)
- Lycées Saint Benoit, Chevrollier, Bergson, Mongazon (CPGE et BTS)
- IRCOM
- ...

Le foyer accueille chaque année des personnes de diverses nationalités. Des moments de partage et de célébration favorisent l'expression de ces cultures (soirées festives, témoignages...).

Respecter les engagements pris lors de l'inscription

Participation aux temps forts

La participation aux trois temps forts communautaires organisés par le foyer est obligatoire, car ils favorisent la connaissance mutuelle et renforcent les liens :

- Les repas pris ensemble le soir du lundi au jeudi à 19h30 ; le vendredi à 19h
- Week-end d'intégration (Pèlerinage à Notre Dame de Béhuard) : **5 et 6 septembre 2026** ;
- Pendant l'Avent participation aux « anges gardiens » (soutien d'une étudiante en particulier)
- Soirée de Noël : vendredi **11 décembre 2026** ;
- Les lundis d'Angèle pendant le carême (Rencontre d'un témoin)
- fête de Sainte Angèle Merici, fondatrice des Ursulines **2 et 4 avril 2027**,

Engagement à un ou plusieurs ateliers de service, à des responsabilités au sein du foyer.

Exemples de services proposés en début d'année, à raison d'une heure par semaine à une heure par mois, selon l'activité:

- Atelier théâtre
- Atelier chorale
- Atelier orchestre
- Atelier danse
- Atelier MériSpi
- Atelier bricolage
- Atelier communication
- Service écologie
- Atelier Maraudes
- Service au Carmel
- Accompagnement scolaire
- Compagnonnage avec l'association Simon de Cyrène (personnes handicapées)
- Visites aux résidents de l'EHPAD César Geoffray
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive ; en fonction de leurs dons et compétences, des étudiantes peuvent se proposer en début d'année pour animer d'autres services possibles.

Entretiens individuels avec les accompagnateurs du projet, trois fois par an :

pour faciliter l'adaptation en début d'année, faire le point sur les études à la mi parcours, relire l'expérience communautaire au foyer et l'engagement de service en fin d'année.

Accompagnement sur demande et selon les besoins.

Acceptation de la chambre attribuée en début d'année (rez-de-chaussée ou étage, côté parking ou côté jardin).

Respecter le travail des personnes salariées du Foyer

À l'accueil, des personnes répondent à vos questions et facilitent l'organisation. Merci de leur réserver un bon accueil et d'alléger leur travail, notamment en vous désinscrivant à temps pour les repas et en étant ponctuel aux sorties du soir.

Le personnel assure le ménage des lieux communs. Par respect pour eux, veillez à la propreté de ces espaces. À la salle à manger, débarrassez et lavez votre table après les repas. Dans la cuisine, lavez et rangez votre vaisselle après utilisation.

Durant cette étape importante de votre vie, ces adultes vous accueillent, vous soutiennent et vous guident pour que cette année se déroule sereinement. **Ils sont là pour veiller sur vous, non pour vous surveiller.**

Respecter le cadre de vie

Les espaces communs sont accessibles à toutes. Merci de ne pas y laisser d'effets personnels afin de préserver l'agrément des lieux. En particulier à la bibliothèque, veuillez retirer vos affaires lorsque vous ne travaillez plus, à la salle de TV, veillez à remettre les fauteuils en place.

***« Faites votre devoir avec amour et charité.
Ensuite, laissez faire Dieu.
Il fera des choses admirables
en temps opportun et quand il lui plaira. »***

Sainte Angèle Merici

A la suite d'Angèle Merici

Sainte Angèle Merici naît en 1474 dans l'Italie prospère et convoitée de la fin du XVème siècle.

Un appel intérieur ou une vision marque Angèle Merici dès son adolescence et laisse en elle une empreinte profonde.

Les témoignages qui nous la révèlent nous font découvrir :

Une femme de prière, saisie par l'Amour du Christ.

Une femme de cœur, ouverte aux problèmes de la société, travaillant avec d'autres laïcs pour y remédier.

Une femme de paix qui réconcilie et crée l'unité des cœurs.

Enracinée dans son milieu, elle porte un regard réaliste sur son temps.

Douée d'un sens étonnant des relations, elle s'attache à transmettre à tous le message d'espérance et de joie qui la fait vivre.

Le cœur fixé en Dieu, Angèle se lance dans l'action avec assurance.

A sa suite, les Ursulines choisiront de s'investir, selon les lieux et les temps, dans des activités variées : l'annonce de la Parole de Dieu, notamment auprès des jeunes, l'initiation à la prière et aux sacrements, l'éducation sous toutes ses formes...

Les ursulines sont présentes à Angers depuis 1618. Le foyer Merici installé au 62 rue Mirabeau date de 1968.





Règlement intérieur

Au foyer Merici, l'étudiante est coresponsable de l'application du règlement, tant au niveau collectif qu'individuel. Elle s'engage personnellement et loyalement à respecter les règles de vie, dans leur intégralité. En contrepartie de cette confiance, la direction se réserve le droit de réagir avec fermeté en cas de manquement au respect des personnes et du bien commun.

Travail

Pour votre travail, trois lieux sont à votre disposition :

- la bibliothèque (pour travailler en silence) ;
- la salle d'accueil (pour les travaux de groupe) ;
- la chambre.

Pour favoriser le travail et le repos, on évitera tout bruit entre 22h00 et 7h30 en veillant très concrètement :

- à la fermeture des portes, à l'écoulement de l'eau, à la musique, aux talons ;
- aux conversations bruyantes dans les chambres, dans le hall et dans les couloirs ;
- aux communications par téléphone ;
- à l'utilisation des lave-linge et sèche-linge.

Repas

Dans la semaine

Le régime du foyer Merici est la demi-pension (petit déjeuner et dîner).

Le foyer assure le petit déjeuner et le dîner, du lundi matin au vendredi soir inclus :

- Petit déjeuner entre 6h30 et 9h30 ;
- Dîner à 19h30 du lundi au jeudi, à 19h le vendredi (possibilité d'avoir un deuxième service en raison de cours jusqu'à 20h45 du lundi au jeudi, pas de second service le vendredi).

Les repas sont des moments privilégiés de rencontres entre étudiantes. En cas d'absence exceptionnelle au dîner, prévenir la personne responsable.

La cuisine étudiante est accessible de 11h30 à 14h en semaine. Il est possible d'y cuisiner et de déjeuner dans la salle à manger. Chacune est responsable de sa vaisselle, du rangement et de la propreté après son repas.

Un casier réfrigéré verrouillable peut être demandé (partagé avec une autre étudiante, 45,00 € par an et par personne).

Par respect pour les autres, merci de mettre votre portable en silencieux pendant le repas.

Pendant les week-ends et les jours fériés

La cuisine des étudiantes est accessible les week-ends et jours fériés, du vendredi soir 21h au dimanche soir 21h.

Le ménage de la cuisine est effectué chaque dimanche soir par des étudiantes.

Par respect pour toutes, il est demandé de :

- Faire sa vaisselle au fur et à mesure, l'essuyer et la ranger.
- Nettoyer les plaques électriques, fours et micro-ondes utilisés.
- Laver et essuyer la table.
- Ne rien laisser traîner.
- Ne pas emporter de matériel commun dans sa chambre (bols, couverts, verres).

En cas de non-respect de la propreté, la cuisine pourra être fermée en semaine comme le week-end.

Les régimes

Sur présentation d'un certificat médical, les régimes alimentaires spécifiques seront pris en compte uniquement pour le dîner (pas pour le petit-déjeuner).

Pour les régimes autres que médicaux (végétariens, végétaliens...), aucun repas spécifique n'est préparé mais chaque étudiante peut composer avec ce qui est présenté au menu.

Entretien

Entretien de la chambre :

Chaque étudiante est responsable de l'entretien régulier de sa chambre. Le matériel nécessaire (hors produits d'entretien) est disponible près des salles de lavage à chaque étage.

Des containers dans la cour sont à votre disposition pour le tri des déchets.

Signalez rapidement tout dysfonctionnement à l'accueil. Une intervention est possible en cas de besoin.

Chaque étudiante apporte : sa literie (protège matelas plastifié 90x190, draps et couvertures ou couette, oreiller et/ou traversin, dessus de lit), son linge de toilette.

Pour votre lessive :

Le foyer dispose de salles de lavage équipées d'un lave-linge, d'un sèche-linge, d'une table et d'un fer à repasser. Les machines sont accessibles de 8h30 à 22h00 en semaine, et de 9h00 à 22h00 les week-ends.

L'entretien des espaces et du matériel communs :

La propreté et le rangement des lieux communs favorisent le respect mutuel et la paix.

Veillez à nettoyer la douche après votre passage et la brosse de l'aspirateur après usage. Si vous cassez un objet, signalez-le simplement et honnêtement.

Accueil

L'étudiante qui reçoit des visiteurs doit inscrire leurs noms dans le "Registre Visiteurs" (sécurité, loi sur les meublés) et les accueillir à l'accueil.

Vous êtes responsable de la conduite de vos amies au foyer. Les amis garçons sont reçus uniquement dans la salle d'accueil.

Tout visiteur doit quitter le foyer à 22h00. L'accès est interdit aux personnes extérieures après cette heure.

Sorties

A chacune de vos sorties, en semaine et le week-end, nous vous demandons de laisser votre clé de chambre à l'accueil pour des raisons de sécurité.

En semaine :

Une personne assure l'accueil de 6h30 à 22h00.

Pour rentrer après 22h00, le badge personnel est nécessaire, il est remis en début d'année. Le retour est impératif avant 1h45 du matin, ce badge étant inactif au-delà de cette heure.

Le week-end :

L'accueil est assuré le samedi de 9h à 22h et le dimanche de 9h à 21h.

Un tableau "week-end" est à compléter chaque semaine pour indiquer vos horaires de départ et de retour, sortir votre clé de chambre et prévoir le nombre de repas, notamment les vendredis et lundis. Merci de le remplir rapidement.

En cas de changement, prévenir la personne responsable par téléphone.

Le stationnement dans la cour est possible entre 8h30 et 22h.

La nuit :

Toute absence nocturne doit impérativement être signalée à l'accueil, qui remettra une fiche d'absence.

En cas de non-retour nocturne sans préavis, les parents seront informés par mesure de sécurité, même si l'étudiante est majeure.

Le foyer se dégage de toute responsabilité hors de ses murs. Pour les étudiantes mineures, les parents restent responsables civilement et assument toutes les conséquences. Le Foyer Merici n'assure aucun transfert de garde juridique et morale. Une autorisation parentale sera signée pour les sorties et absences des étudiantes mineures.

**En cas de besoin la nuit,
vous pouvez toujours joindre la séraphine responsable
en téléphonant au 06 59 59 10 89.**

Fermeture du Foyer

Le foyer sera fermé du **vendredi 18 décembre 2026 à 20h au dimanche 3 janvier à 14h**. Aucune étudiante ne pourra résider au foyer durant cette période. Merci de prendre vos dispositions pour vos voyages.

Du 1er septembre au 30 juin, le foyer reste ouvert durant les autres vacances scolaires et universitaires.

En cas de maladie

L'étudiante apportera sa pharmacie personnelle, aucun médicament ne sera donné par le foyer. L'étudiante malade, ou qui rencontre un problème, doit prévenir la personne de permanence à l'accueil qui agira en conséquence. Un médecin de confiance exerce à proximité du foyer, son nom et son numéro de téléphone sont indiqués en cas de demande. Pour le bien-être des autres résidentes, il pourra être demandé à l'étudiante malade qu'elle rentre se soigner chez ses parents.

Internet

Les chambres sont équipées d'une connexion internet (WIFI et prise RJ45). Chaque étudiante a un câble dans sa chambre pour se relier à la prise RJ45 mais devra se munir d'un adaptateur pour son ordinateur si besoin, le WIFI fonctionne aussi dans la chambre.

Il est interdit d'utiliser un routeur ou toute autre installation personnelle, sous peine de perturber le réseau.

Toute utilisation illégale ou nuisible aux autres utilisateurs sera sanctionnée proportionnellement à la faute, et pourra donner lieu à une demande d'indemnité financière.

Le téléphone

Par respect pour les voisines, les portables seront en mode silencieux ou vibreur lors des repas à la bibliothèque et à la salle de détente.

Consignes de sécurité

Les normes de sécurité des établissements recevant du public sont imposées et doivent IMPERATIVEMENT être respectées.

Conformément à la loi de 2007, il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux, y compris dans les chambres et dans le jardin, par mesure de sécurité et d'hygiène. Un espace fumeur est disponible près de l'atelier. Veuillez y maintenir la propreté en utilisant les bacs à mégots après avoir vérifié que les cigarettes sont éteintes. Le non-respect de cette consigne engage la responsabilité de l'étudiante en cas d'accident ou d'incendie. Tout déclenchement du système de sécurité lié à la fumée entraînera un avertissement. En cas de récidive, une sanction sera appliquée car le respect des mesures de sécurité est vital pour toutes.

Les consignes de sécurité doivent rester affichées et visibles. Il est interdit de bloquer les portes des circulations. Chaque étudiante s'engage à participer aux exercices incendie. En cas de début d'incendie, actionner les déclencheurs d'alarme proches de sa chambre et avvertir immédiatement l'accueil. De même, signaler tout déclenchement des détecteurs de fumée dans les couloirs. En cas d'impossibilité d'évacuer, rester dans sa chambre porte fermée et se signaler aux pompiers à la fenêtre. Des extincteurs sont disponibles dans le foyer pour maîtriser les départs de feu.

L'utilisation de bouilloires, fers à repasser, radiateurs électriques, lampadaires halogènes, plaques électriques, grille-pain, machines à café (type Nespresso ou autre), bougies et encens est interdite dans les chambres.

Assurance responsabilité civile

L'étudiante doit fournir une assurance responsabilité civile pour la couvrir en cas de dommage causé à un tiers dans l'enceinte du foyer. Le foyer Merici dispose d'une assurance pour ses bâtiments et leurs occupants qui résident à l'année.

En cas d'absence, la chambre doit être fermée à clef. Le foyer n'est pas responsable des objets personnels qui s'y trouvent et il est fortement conseillé de ne pas y garder d'objets de valeur. En cas de vol ou de perte, le foyer se décharge de toute responsabilité.

De même, le foyer se décharge de toute responsabilité concernant les vélos et les voitures présents dans son enceinte.

Autorisations

En signant cette convention d'hébergement, l'étudiante accepte que des photos sur lesquelles elle apparaît puissent être utilisées pour le site du foyer Merici, ou des sites liés aux Ursulines.

Elle accepte également que le personnel du foyer réceptionne des colis ou des courriers recommandés qui lui sont adressés, pendant les heures d'ouverture de l'accueil, du lundi au vendredi.

L'accueil du foyer est fermé le week-end, les jours fériés et pendant les vacances de Noël ; les colis et courriers recommandés ne peuvent donc pas être réceptionnés par le personnel du foyer ces jours-là.

Vos données collectées lors de la demande d'inscription sont la propriété du Foyer Merici. Elles sont communiquées aux personnes exerçant une responsabilité au sein du foyer dans le cadre de leur fonction, enregistrées dans un fichier informatisé et conservées pendant une année universitaire. Vous pouvez exercer votre droit à la limitation du traitement de ces données.

Sanctions

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner un avertissement, voire le renvoi. La direction se réserve le droit de mettre fin au séjour de toute étudiante dont le comportement, la tenue, ou le non-respect du règlement porterait préjudice au foyer.

Le système de sanctions est le suivant :

- avertissement oral ;
- avertissement aux parents ;
- renvoi temporaire ;
- renvoi définitif.

Toute introduction ou consommation de drogue entraînera le renvoi immédiat. La consommation d'alcool est formellement interdite.

La direction, ou toute personne sous son autorité, se réserve le droit d'accéder aux chambres pour contrôler la tenue des locaux et le respect du règlement.

Tarif et facturation

La redevance mensuelle (680 € pour une chambre sans douche / 730 € pour une chambre avec douche) comprend :

- l'occupation de la chambre et l'utilisation de toutes les parties communes du foyer,
- la demi-pension (petit déjeuner et dîner),

- l'assurance habitation pour la chambre,
- la connexion Internet,
- les frais fixes liés au personnel salarié qui assure l'accompagnement des jeunes au quotidien et le bon fonctionnement de la maison,
- les charges d'eau, de gaz et d'électricité.

Le montant de la redevance est fixé par le Conseil d'Administration du Foyer Merici (Association loi 1901), à **titre forfaitaire, pour l'année universitaire tout entière, du 1er septembre au 30 juin**. Ce montant est réparti sur 10 mois égaux. Le montant total de l'année est de 6800€ pour les chambres sans douche et de 7300€ pour les chambres avec douche.

Le règlement se fait par virement automatique le 1^{er} du mois.

L'inscription au foyer Merici engage pour toute l'année universitaire (septembre à juin inclus). L'étudiante et ses parents s'engagent à verser la redevance mensuelle sur cette période. En cas de départ anticipé, la redevance reste due jusqu'à ce que la chambre soit réoccupée durablement, sans excéder l'année universitaire.

Le montant forfaitaire inclut les vacances et autres absences (révisions, examens, stage, pandémie, maladie...). Les repas non pris ne sont pas déductibles.

Allocation Logement Social : Les étudiantes résidant au foyer sont en droit de demander l'A.L.S à la CAF.

Dépôt de garantie :

Un dépôt de garantie de 680 € est encaissé lors de l'inscription définitive. Il garantit l'exécution de l'engagement de l'étudiante pour la durée du séjour.

Il reste acquis au foyer Merici à titre d'indemnité en cas de départ pendant l'année universitaire, quelle que soit la cause, même en cas d'exclusion ou de non-paiement, ou si l'étudiante se désiste le jour de la rentrée, quel que soit le motif. Il sert aussi en cas de dégradations constatées. Un état des lieux est fait à l'entrée et au départ.

Le dépôt de garantie sera restitué en fin de séjour, en totalité ou en partie, selon les constatations de l'état des lieux de sortie.

Exemples de tarifs réclamés pour les désordres occasionnés.

Cette liste n'est pas exhaustive :

Absence de nettoyage de la chambre au départ :	100 €
Cabine de douche tachée, rayée... :	400 €
Murs à repeindre :	400 €
Chaise à changer :	70 €
Matelas à changer :	200 €
Perte d'une clé :	70 €
Perte d'un badge :	100 €

Intitulé :	FOYER MERICI
Adresse Banque :	Caisse des dépôts et consignations 56,rue de Lille – 75356 Paris Cedex 07 SP
Etablissement	40031
N° de compte	0000342590E
Clé RIB	53
IBAN	FR60 4003 1000 0100 0034 2590 E53
BIC	CDCGFRPPXXX

**Coordonnées
bancaires :**

-

Après lecture de ce document :

Monsieur, madame, _____

Mademoiselle _____

certifient avoir pris connaissance des dispositions de la convention d'hébergement du Foyer MERICI et s'engagent au respect de la charte de vie et à l'application du règlement intérieur dans leur ensemble.

Fait à _____, le _____

SIGNATURES :

L'étudiante :

La Direction :

Les parents :

Rappel :

La chambre est attribuée le jour de la rentrée, en 1^{ère} année comme en 2^{ème} année.

En 2^{ème} année, la réinscription est nécessaire (entretien et constitution d'un nouveau dossier).

Le foyer reste ouvert du 1^{er} septembre au 30 juin, sauf pendant les vacances de Noël.

Il est demandé à chaque étudiante un engagement dans un service organisé par le Foyer.

Le Foyer Merici utilise les données que vous avez fournies pour votre demande d'admission. Ces données, propriété du Foyer Merici, seront communiquées aux personnes exerçant une responsabilité au sein du foyer, dans le cadre de leur fonction, en cas d'inscription définitive. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Foyer Merici et conservées pendant une année scolaire afin de contacter les familles si une place se libérait. Vous pouvez demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement.

directionmerici@gmail.com

<https://www.foyer-etudiantes-merici.com/>
<http://ursulines.union.romaine.catholique.fr>
<http://www.ursulines-ur.org>